



Municipalité de
LAC-SAGUAY

Avis public

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 2026-04 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

Lors d'une séance tenue le 14 juillet 2026, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement 2026-04 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux prévoit des normes visant à empêcher le déperissement de tout bâtiment visé par ce règlement à le protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de sa structure.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 août 2026 à compter de 19h00 à la salle du conseil municipal de l'Édifice Jean-Duval située au 257A, route 117, à Lac-Saguay. Au cours de cette assemblée, le projet de Règlement 2026-04 sera expliqué. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

Le projet de Règlement 2026-04 peut être consulté de 8 heures à midi et de 13 heures à 16 heures du lundi au vendredi au bureau municipal de l'Édifice Jean-Duval situé au 257A, route 117, à Lac-Saguay.

Donné à Lac-Saguay, ce 15^e jour de juillet deux mille vingt-six (2026)



Sylvain Joly

Sylvain Joly

Directeur général et greffier-trésorier

SECRET

